



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 2 décembre 2019

Sessione di u 2 di dicembre di u 2019

Lieu : Bastia

Décision N° 2019-40

Objet : Conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

Oggetu : Cunvenzione cù unepoche di Cumunità di cumune chi stabiliscenu a ripartizione di l'intervenzione in u quattru die cumpetenze Embii Naturali Sensibili (ENS) è Gestione di i Mezi Aquatichi è Privenzione di l'inundazione (GeMAPI)

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 19 novembre 2019 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, Henri FRANCESCHI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Jérôme NEGRONI, Claudy OLMETA, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Pierre SAVELLI, Petr'Antone TOMASI

Etait absent et ayant donné pouvoir :

M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

Etaient absents et excusés : MM.

Jean BIANCUCCI, Laurent MARCANGELI, Stéphane SBRAGGIA

Etaient absents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Lionel MORTINI, Anne-Marie NATALI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, François SARGENTINI, François TATTI

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** Le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse N°2019/O2/334 du 24 et 25 octobre 2019
- VU** La délibération de l'Assemblée de Corse N°19/381 AC du 24 et 25 octobre 2019
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2019-43 relatif aux conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

APPROUVE A l'unanimité les conventions signées entre la Collectivité de Corse et :

- La Pieve de l'Ornanu et la Communauté de Communes du Sartenais Valincu Taravu afin de fixer les modalités d'interventions sur le bassin versant du Taravu, labélisé en 2017, « Site Rivières Sauvages ».
- La Communauté d'Agglomération de Bastia, la Communauté de Communes de Marana-Golo et la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca afin de fixer les modalités d'interventions sur le réseau de canaux Marana-Casinca et la répartition des interventions au niveau des espaces du bon fonctionnement de la réserve de l'étang de Biguglia et du site Natura 2000 de l'embouchure du Golu, Tanghiccina et Ciavattone, ainsi que de la ZNIEFF de San Pellegrinu.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni